

COMPTE RENDU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

DELIBERATIONS	6
ADMINISTRATION GENERALE	6
1 - Pacte de gouvernance	6
2 – Délégation d’une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ainsi qu’au Président	6
3 – Indemnités de fonctions des élus	8
4 – Constitution de la conférence des Maires	8
5 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire	9
6 - Conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d’association de la population dans le cadre des politiques publiques communautaires	9
7 – Constitution des groupes de travail	9
8 – Constitution des conseils d’exploitation des régies communautaires	10
9 – Constitution de la commission d’appel d’offres	10
10 – Constitution de la commission d’ouverture des plis pour les délégations de services publics	11
11 – Constitution de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	11
12 – Constitution de la commission intercommunale des impôts directs	12
13 – Désignation des membres du comité technique	12
14 – Composition du comité de pilotage du PCAET	13
15 – Composition du conseil d’administration du Centre Intercommunal d’Actions Sociales	13
16 – Désignation des délégués communautaires au sein du Comité de Direction de l’Office de Tourisme Intercommunal	14
17 – Désignation d’un délégué communautaire au SyDEV	16
18 – Désignation de délégués communautaires à TRIVALIS	16
19 – Désignation de délégués communautaires à VENDEE EAU	16
20 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	17
21 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	17
22 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte du SAGE AUZANCE VERTONNE	18
23 – Désignation de délégués communautaires à la Commission Locale de l’Eau Vie et Jaunay	18
24 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer	19
25 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf	19
26 – Désignation d’un délégué communautaire au Syndicat Mixte E-collectivités	19
27 – Désignation de délégués communautaires au SIVU des transports scolaires de la région d’Aizenay	20
28 – Désignation d’un représentant au conseil d’administration du Collège Pierre Garcie Ferrande	20

29 – Désignation des délégués communautaires au sein des instances de la Société d'Economie Mixte des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	20
30 – Désignation d'un délégué communautaire auprès de l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée	21
31 – Désignation d'un délégué communautaire auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.....	21
32 – Désignation de délégués communautaires auprès de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique	21
33 – Désignation de délégués communautaires auprès de la Mission Locale Vendée Atlantique	22
34 – Désignation d'un délégué communautaire auprès d'INOV	22
35 – Désignation de délégués communautaires auprès des associations Ariane et Asfodel.....	22
FINANCES	23
36 – Approbation du compte de gestion 2019 (budget principal et budget annexes)	23
37 – Approbation du compte administratif 2019 (budget principal et budget annexes)	23
38 – Affectation des résultats de fonctionnement 2019.....	24
39 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2019	24
40 – Approbation du Budget supplémentaire 2020.....	25
41 – Autorisations de Programme / Crédits de Paiement : réajustement des crédits de paiement 2020	26
42 – Dégrèvement exceptionnel de CFE, au titre de 2020, au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire	27
43 – Attribution d'une subvention à la Protection Civile de la Vendée.....	27
RESSOURCES HUMAINES	27
44 – Prime exceptionnelle aux agents ayant été mobilisés durant la crise de COVID-19.....	27
45 – Modification du tableau des effectifs	28
46 - Création d'un service commun de collaborateurs de cabinet.....	30
MARCHES PUBLICS	30
47 – Attribution du marché de réalisation d'une structure d'escalade pour la salle de sport du lycée	30
48 – Attribution d'un marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune de Notre Dame de Riez.....	31
49 – Attribution d'un accord cadre à bons de commande de travaux d'entretien et de confortement des voiries communautaires, des voies intérieures des zones d'activités économiques et des pistes cyclables du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	31
50 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux de voirie incluant l'aménagement d'une piste cyclable rue de la pierre levée à Brétignolles sur Mer.....	32
TOURISME.....	32
51 – Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie – comptes administratifs 2019	32

52 – Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie – budget primitif 202033

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

désigne comme secrétaire de séance Monsieur Yann THOMAS, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire dans l'exercice de leurs délégations conformément aux articles L. 2121-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Pacte de gouvernance

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **DONNE ACTE** à l'unanimité au président de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Article 2 : **DECIDE** à l'unanimité d'élaborer un pacte de gouvernance.

2 – Délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ainsi qu'au Président

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et suivants,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Considérant la nécessité de déléguer certaines attributions au Bureau communautaire ainsi qu'au Président afin de garantir la réactivité et l'efficacité de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour prendre toute décision concernant :

- a) La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et les accords-cadres supérieurs ou égaux à 90 000 € HT et inférieurs au seuil de procédures formalisées ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- b) La conclusion des conventions d'occupation du domaine public communautaire et des baux portant sur des immeubles communautaires, à l'exception des logements sociaux, d'une durée inférieure ou égale à 12 ans, y compris la fixation des loyers ou des redevances d'occupation ;
- c) La location par la Communauté de Communes des biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exercice de ses compétences, pour une durée inférieure ou égale à 12 ans, y compris l'acceptation des loyers ou des redevances d'occupation ;
- d) Les actions en justice, en attaque ou en défense, devant les juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, du premier degré, d'appel ou de cassation, à l'exception des procédures de référé ;
- e) Le règlement amiable des conflits et l'approbation des protocoles transactionnels, dont l'incidence financière pour la Communauté n'excède pas 20 000 € toutes charges incluses, hors frais d'avocats ;
- f) La fixation des rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- g) L'aliénation des biens mobiliers d'un prix unitaire inférieur à 10 000 € ;
- h) L'acquisition et la cession des biens immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 300 000 € ;

- i) La fixation des tarifs des services publics communautaires, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L. 5211-10 1° ;
- j) L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, quels que soient leur objet et leur montant ;
- k) L'approbation, la modification et l'abrogation des règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du Conseil communautaire ;
- l) La réalisation des emprunts et des autres instruments bancaires destinés au financement des investissements prévus au budget ;
- m) La réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € ;
- n) La renégociation de la dette, quand elle a pour effet de réduire son encours ;
- o) Les demandes de subventions et de participations auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'organismes divers pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement de projets communautaires, à l'exception des contrats pluriannuels de financement (contrat enfance jeunesse, nouveau contrat régional, ...) ;
- p) L'attribution à des organismes publics ou privés de participations pour le financement d'actions ou de manifestations entrant dans le cadre des compétences communautaires, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € et la conclusion des conventions correspondantes ;
- q) L'acceptation des dons et des legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- r) Les créations, modifications et suppressions de postes d'agents non titulaires recrutés pour une durée supérieure à 6 mois ;
- s) Les mises à disposition d'agents communautaires d'une durée inférieure ou égale à 3 ans, quel que soit le statut juridique de la personne morale bénéficiaire, et l'approbation des conventions correspondantes ;
- t) L'approbation des dossiers de demande de permis de construire, de permis d'aménager et de toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment ou d'une infrastructure communautaire ;
- u) Le classement dans le domaine public et le déclassement des immeubles communautaires ;

Article 2 : **DONNE** délégation au Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour prendre toute décision concernant :

- a) La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et les accords-cadres inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- b) La location des logements sociaux appartenant à la Communauté de Communes ;
- c) Les actions en référé, en attaque ou en défense devant les juridictions administratives et civiles ;
- d) Les créations, modifications et suppressions de postes d'agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure ou égale à 6 mois ;
- e) La création des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- f) L'attribution des aides au logement aux particuliers, aux opérateurs ainsi qu'aux bailleurs sociaux, dans la limite de 20 000 € par opération.

Article 3 : les attributions déléguées au Président à l'article 2 pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents ;

Article 4 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises en application de la présente délibération par le Bureau communautaire, le Président et les Vice-Présidents par subdélégation feront l'objet d'un compte-rendu lors de chaque réunion du Conseil communautaire. Elles seront inscrites dans le registre des délibérations et seront publiées dans le registre des actes administratifs de la Communauté de Communes.

3 – Indemnités de fonctions des élus

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-12 et suivants,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de fixer le taux des indemnités mensuelles de fonctions des élus communautaires ainsi qu'il suit :

Président	Vice-présidents
Taux (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
55,38 %	18,05 %

Article 2 : d'approuver le tableau annexé à la présente délibération ;

Article 3 : de préciser que la présente délibération entrera en vigueur de manière rétroactive dans les conditions qui suivent :

- Pour le président : l'indemnité de fonctions sera versée à partir de la date de son élection,
- Pour les vice-présidents : les indemnités de fonctions seront versées à partir de la date de signature des arrêtés de délégation de fonctions ;

Article 4 : de préciser que le montant des indemnités précitées sera automatiquement ajusté en tenant compte de l'évolution de la valeur du point d'indice ;

Article 5 : de préciser enfin que ces indemnités seront versées sous réserve de l'exercice effectif des fonctions d'élu.

4 – Constitution de la conférence des Maires

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-3,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de constituer la conférence des Maires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : CHARGE le président de réunir cette conférence dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

5 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-8,
Vu le projet de règlement intérieur proposé,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le nouveau règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, tel qu'il figure dans le document joint ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de ce règlement intérieur.

6 - Conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population dans le cadre des politiques publiques communautaires

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,
Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 123-16,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DONNE ACTE au président de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'un débat et d'une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public ;

Article 2 : DECIDE de constituer un conseil de développement et de le consulter dans les cas et conditions prévus par le code général des collectivités territoriales ;

Article 3 : DECIDE de maintenir la composition de ce conseil de développement, telle qu'elle a été décidée par délibération n° 2019-8-01 du 28 novembre 2019 ;

Article 4 : DECIDE d'associer la population à l'élaboration des politiques publiques dans les conditions prévues au rapport.

7 – Constitution des groupes de travail

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.5211-40-1,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres des groupes de travail ;

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de constituer les groupes de travail suivants :

- Groupe de travail « finances ressources humaines »
- Groupe de travail « Transport mobilités pistes cyclables » ;
- Groupe de travail « développement économique »,
- Groupe de travail « défense contre la mer, environnement, développement durable et PCAET »,
- Groupe de travail « Agriculture et voiries »,
- Groupe de travail « développement numérique, nouvelles technologies, culture, salle de spectacles »
- Groupe de travail « enfance et jeunesse »,
- Groupe de travail « équipements sportifs »,
- Groupe de travail « sécurité »,
- Groupe de travail « travaux, informatique »,
- Groupe de travail « habitat et logement ».

Article 3 : DECIDE à la majorité / à l'unanimité de fixer les compositions de ces groupes de travail telles qu'elles figurent en annexes à la présente délibération.

8 – Constitution des conseils d'exploitation des régies communautaires

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2221-14

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres des conseils d'exploitation des régies communautaires ;

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de fixer les compositions des conseils d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

9 – Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2 et 1411-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 fixant les conditions de présentation des listes de candidats à la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit la composition de la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires

- Isabelle TESSIER
- Isabelle DURANTEAU
- Frédéric FOUQUET
- Jean SOYER
- Hervé BESSONNET

Membres suppléants

- Kathia VIEL
- André COQUELIN
- Lucien PRINCE
- Yann THOMAS
- Laurent DURANTEAU

Article 4 : PRECISE que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO, s'ils y sont invités par le Président :

- le comptable public et le représentant de la DDPP ;
- des agents de la Communauté de Communes compétents dans la matière objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

10 – Constitution de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 1411-5,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 fixant les conditions de présentation des listes de candidats à la commission d'ouverture des plis,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis des délégations de service public ;

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit la composition de la commission d'ouverture des plis des délégations de service public :

Membres Titulaires

- Isabelle TESSIER
- Philippe MOREAU
- André COQUELIN
- Laurent DURANTEAU
- Yann THOMAS

Membres suppléants

- Michel REMAUD
- Jean SOYER
- Dominique MALARY
- Lucien PRINCE
- Isabelle DURANTEAU

Article 4 : PRECISE que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la COP, s'ils y sont invités par le Président :

- le comptable public et le représentant de la DDPP ;
- des agents de la Communauté de Communes compétents dans la matière objet de la consultation ou en matière de contrats publics.

11 – Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Article 2 : de solliciter la désignation par chaque commune membre d'un délégué à cette CLECT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à nommer par arrêté les membres de la commission et signer tout document nécessaire au fonctionnement de cette commission.

12 – Constitution de la commission intercommunale des impôts directs

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : de constituer une commission intercommunale des impôts directs ;

Article 2 : de préciser que la liste des membres potentiels communiqués par les 14 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera notifiée à la direction départementale des finances publiques ;

Article 3: d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette commission intercommunale des impôts directs.

13 – Désignation des membres du comité technique

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 32 et 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de fixer ainsi qu'il suit la composition du comité technique:

	titulaires	suppléants
Conseillers communautaires représentant l'EPCI	5	5
Agents représentant le personnel	5	5

Article 2 : de désigner pour représenter la Communauté de Communes au sein du CT :

En qualité de membres titulaires :

- François BLANCHET
- Isabelle TESSIER
- Francine ZIMMERLIN
- Céline DELOMME
- Christine CRESTOIS

En qualité de membres suppléants :

- Béatrice JUSTIN
- Vincent PIPAUD
- Denise RENAUD
- Laurent DURANTEAU
- Séverine BESSONNET

14 – Composition du comité de pilotage du PCAET

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2017-7-22 du 19 décembre 2017, portant engagement du PCAET,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la composition du Comité de Pilotage du PCAET, telle qu'elle est proposée au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

15 – Composition du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et de la famille,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 31 mars 2016 et 10 juillet 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Vu le scrutin réalisé en cours de séance,

Article 1 : PROCLAME les résultats du scrutin effectué en séance :

Liste des candidats au CIAS :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - André COQUELIN | - Christine BERNARD |
| - Christian PRAUD | - Isabelle DURANTEAU |
| - Céline DELOMME | - Dominique SIONNEAU |
| - Michel REMAUD | - Denise RENAUD |
| - Catherine GALAND | - Jocelyne SERVADEI |

- Dominique MALARY
- Muriel HABERT
- Jean SOYER
- Maryse AUGUIN

Nombre de votants : 46
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 Nombre de votes pour la liste proposée : 46

La liste proposée est élue à l'unanimité.

Article 2 : DESIGNNE comme membres du CIAS :

- André COQUELIN
- Christian PRAUD
- Céline DELOMME
- Michel REMAUD
- Catherine GALAND
- Dominique MALARY
- Muriel HABERT
- Christine BERNARD
- Isabelle DURANTEAU
- Dominique SIONNEAU
- Denise RENAUD
- Jocelyne SERVADEI
- Jean SOYER
- Maryse AUGUIN

16 – Désignation des délégués communautaires au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code du tourisme,
 Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
 Vu le scrutin réalisé en cours de séance,

Article 1 : PROCLAME les résultats du scrutin effectué en séance :

Collège des élus

- | 17 membres titulaires | 10 membres suppléants |
|------------------------|-----------------------|
| - François BLANCHET | - Béatrice JUSTIN |
| - Joël GIRAUDEAU | - Evelyne CHAUVEL |
| - Denise RENAUD | - Chantal GREAU |
| - Jérôme MESNARD | - Christophe CHABOT |
| - Thomas PERROCHEAU | - Yann THOMAS |
| - Jean-Yves LEBOURDAIS | - Laurent DURANTEAU |
| - Alain MAHIET | - Dominique SIONNEAU |
| - Kathia VIEL | - Dominique MALARY |
| - Vincent PIPAUD | - Sonia CHARLOS |
| - Laurent BOUDELIER | - Muriel HABERT |
| - Céline DELOMME | |
| - Frédéric FOUQUET | |
| - Séverine BESSONNET | |
| - Isabelle DURANTEAU | |
| - Philippe MOREAU | |
| - Lucien PRINCE | |
| - Nathalie JAN | |

Collège des socioprofessionnels

11 membres titulaires

- Franck CHADEAU
- Fabien COUTHOUIS
- Pascal FARDIN
- Jean-Marc PEROCHON
- Stéphane PERRETI
- Alexandre BIRON (ou Myriam HAUTOT par délégation)
- Bruno VINCENT
- Laurent NOMBALAIS
- Anthony OGER
- Bernadette BURGAUD
- Amandine PASCAUD

7 membres suppléants

- Laurence PAUPION
- Mélanie TERRIEN
- Myriam REMAUD
- Séverine GRENON
- Yannick CADORET
- Louis DUNOYER
- Florence BRION

Nombre de votants : 45

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de votes pour la liste proposée : 45

La liste proposée est élue à l'unanimité.

Article 2 : DESIGNNE comme membres du CODIR de l'Office de Tourisme :

Collège des élus

17 membres titulaires

- François BLANCHET
- Joël GIRAUDEAU
- Denise RENAUD
- Jérôme MESNARD
- Thomas PERROCHEAU
- Jean-Yves LEBOURDAIS
- Alain MAHIET
- Kathia VIEL
- Vincent PIPAUD
- Laurent BOUDELIER
- Céline DELOMME
- Frédéric FOUQUET
- Séverine BESSONNET
- Isabelle DURANTEAU
- Philippe MOREAU
- Lucien PRINCE
- Nathalie JAN

10 membres suppléants

- Béatrice JUSTIN
- Evelyne CHAUVEL
- Chantal GREAU
- Christophe CHABOT
- Yann THOMAS
- Laurent DURANTEAU
- Dominique SIONNEAU
- Dominique MALARY
- Sonia CHARLOS
- Muriel HABERT

Collège des socioprofessionnels

11 membres titulaires

- Franck CHADEAU
- Fabien COUTHOUIS
- Pascal FARDIN
- Jean-Marc PEROCHON
- Stéphane PERRETI
- Alexandre BIRON (ou Myriam HAUTOT par délégation)

7 membres suppléants

- Laurence PAUPION
- Mélanie TERRIEN
- Myriam REMAUD
- Séverine GRENON
- Yannick CADORET
- Louis DUNOYER
- Florence BRION

- Bruno VINCENT
- Laurent NOMBALAIS
- Anthony OGER
- Bernadette BURGAUD
- Amandine PASCAUD

17 – Désignation d'un délégué communautaire au SyDEV

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué communautaire au SyDEV ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. Philippe POUCKET comme délégué communautaire au SyDEV.

18 – Désignation de délégués communautaires à TRIVALIS

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à TRIVALIS ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à TRIVALIS :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Frédéric FOUQUET	- Noël PERCHOT
- Marie-Thérèse MERCERON	- Patricia ROUVREAU
- Xavier BERNARD	- Henri GUEDON
- Nicole BOULINEAU	- Antoine GASNET
- Evelyne CHAUVEL	- Agnès ANTOINE

19 – Désignation de délégués communautaires à VENDEE EAU

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à VENDEE EAU ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à VENDEE EAU :

Délégués titulaires

- Lucien PRINCE
- Hervé BESSONNET
- Jean CANTIN

20 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :

Délégués titulaires

- Hervé BESSONNET
- Claude GUIBERT
- Franck BUCHOU
- Isabelle DURANTEAU
- Vincent PIPAUD
- Sébastien GUILBAUD
- Patrick CHOUQUET
- Lucien PRINCE
- Jean BROSSARD
- Lydie VRIGNAUD
- Christine BERNARD
- Philippe POUCKET
- Patrice GUILBAUD
- Jean CROCHET
- Nathalie LEROY LOESCH
- Mickaël GUERINEAU
- Aline BRIANCEAU
- Jean-Marc DUBOIS

Délégués suppléants

- Jean-Bernard MORINEAU
- Francis ROBIN
- Stéphane GUIBERT
- Evelyne CHAUVEL
- Marie-Thérèse BONNEAU
- Jean CANTIN
- Sylvain LIAIGRE
- Julie REMAUD
- Alain THUE
- André COQUELIN
- Dominique SIONNEAU
- Agnès ANTOINE
- Laurent BOUDELIER
- Jean-Pierre VRIGNON
- Jean-Yves LEBOURDAIS
- André MENUET
- Laurent REIGNIEZ
- Jocelyne SERVADEI

21 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Franck TESSON	- Francis ROBIN
- Gaël CROCHET	- Dominique BRET

22 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte du SAGE AUZANCE VERTONNE

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Jean-Pierre VRIGNON	- Francis ROBIN
- Patrick CHOUQUET	- Hubert MORNET
- Gaël CROCHET	- Laurent BARBEAU

23 – Désignation de délégués communautaires à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay :

Délégués titulaires
- Vincent PIPAUD
- Jean BROSSARD

24 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Jean-Marc DUBOIS	- Vincent PIPAUD

25 – Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Vincent PIPAUD	- Jean-Marc DUBOIS

26 – Désignation d'un délégué communautaire au Syndicat Mixte E-collectivités

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué communautaire au Syndicat Mixte E-collectivité ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. Yann THOMAS comme délégué communautaire au Syndicat E-collectivités.

27 – Désignation de délégués communautaires au SIVU des transports scolaires de la région d'Aizenay

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au SIVU des transports scolaires de la région d'Aizenay ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au SIVU des transports scolaires de la région d'Aizenay :

Délégués titulaires	Délégué suppléant
- David COLLINET	- Céline GUIGNE
- Sylvain GUIGNE	

28 – Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Collège Pierre Garcie Ferrande

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Communauté de Communes au conseil d'administration du collège Pierre Garcie Ferrande ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité Mme Muriel HABERT comme représentant de la Communauté de Communes au conseil d'administration du collège Pierre Garcie Ferrande.

29 – Désignation des délégués communautaires au sein des instances de la Société d'Economie Mixte des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,
Vu le code du commerce,
Vu les statuts de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au sein des instances de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les conseillers qui suivent pour siéger au sein des instances dirigeantes de cette société :

- François BLANCHET
- Joël GIRAudeau
- Thomas PERROCHEAU
- Frédéric FOUQUET
- Maryse AUGUIN
- Hervé BESSONNET
- Michel REMAUD
- Alain MAHIET
- Christine CRESTOIS
- Jean SOYER
- Séverine BESSONNET
- Isabelle DURANTEAU

30 – Désignation d'un délégué communautaire auprès de l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué communautaire à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. Jean-Yves LEBOURDAIS pour siéger à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

31 – Désignation d'un délégué communautaire auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué communautaire à l'EPF de la Vendée ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. François BLANCHET pour siéger à l'EPF de la Vendée.

32 – Désignation de délégués communautaires auprès de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à la MDEDE ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à la MDEDE :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Isabelle DURANTEAU	- Stéphane GAUTRONNEAU
- Denise RENAUD	- Séverine BESSONNET
- Christine CRESTOIS	- Sabrina PROUTEAU

33 – Désignation de délégués communautaires auprès de la Mission Locale Vendée Atlantique

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à la Mission Locale Vendée Atlantique ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à la MLVA :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Jérôme MESNARD	- Béatrice JUSTIN
- Muriel HABERT	- Séverine DE SANTIAGO
- Christine CRESTOIS	

34 – Désignation d'un délégué communautaire auprès d'INOV

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué communautaire au sein d'INOV ;

Article 2 : DESIGNNE à l'unanimité M. François BLANCHET pour siéger au sein des instances d'INOV.

35 – Désignation de délégués communautaires auprès des associations Ariane et Asfodel

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires au sein d'ARIANE et ASFODEL ;

Article 2 : DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger au sein d'ARIANE et ASFODEL :

- François BLANCHET
- Denise RENAUD
- Catherine WOYCIECHOWSKA
- Jean-Yves LEBOURDAIS
- Philippe MOREAU
- Dominique MALARY

FINANCES

36 – Approbation du compte de gestion 2019 (budget principal et budget annexes)

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les comptes de gestion 2019 établis par le M. le Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,
Considérant que les résultats des budgets principal et annexes ISMT, MODULAIRE DE BUREAUX et REOMI feront l'objet d'une régularisation par le Trésor Public en 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de gestion 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « ISMT Ker Follet »
- Budget annexe « Modulaire de Bureaux »
- Budget annexe « Ateliers Relais »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « PORTS »

37 – Approbation du compte administratif 2019 (budget principal et budget annexes)

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les comptes de gestion 2019 établis par le M. le Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu les comptes administratifs 2019 présentés au rapport,
Vu les délibérations du 26 septembre 2019 de clôture des budgets annexes ISMT et modulaire de bureaux,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,
Considérant que les résultats, apparaissant au compte de gestion du trésorier, des budgets principal et annexes ISMT, MODULAIRE DE BUREAUX et REOMI, feront l'objet d'une régularisation par le Trésor Public en 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement»
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI»
- Budget annexe « PORTS »

38 – Affectation des résultats de fonctionnement 2019

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,
Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2018, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « Ports»

39 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2019

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-37,
Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : PREND acte du bilan des acquisitions et cessions foncières 2019 tel qu'il est présenté ci-après.

Budget Principal

Nature	Acquisitions	Cessions	Informations Complémentaires
Ensemble immobilier sur terrain de 1 734m ² au 120 rue Georges Clémenceau 85270 Saint Hilaire de Riez		280 000,00 €	Parcelle BW 85 00ha17a34ca
TOTAL		280 000,00 €	

Budget Annexe Zones d'Activités Economiques

Nature	Acquisitions	Cessions	Informations Complémentaires
Terrains de 2 121 m ² vendu la SCI LA CROISEE MAIRAND - ZAE La Croisée Mairand à LA CHAIZE GIRAUD		26 724,60 €	Parcelle AH 218 de 00ha11a74ca Parcelle AH220 de 00ha09a47ca
Terrain de 1 756 m ² vendu à la SCI LES TROIS « T » ZAE La Maubretière à ST REVEREND		38 632,00 €	Parcelle B 2350 de 00ha17a56ca
Terrain de 1 226 m ² vendu à la SARL VELOCAR – ZAE Le Fief du Moulin à ST MAIXENT SUR VIE		14 712,00 €	Parcelle B 1032 de 00ha12a26ca
Terrain de 2 841 m ² vendu à la SCI GEFF – ZAE La Fraignais à LE FENOILLER		73 866,00 €	Parcelle AV 164 de 00ha28a41ca
Terrain de 1 321 m ² vendu à la DUCLÉ – ZAE La Maubretière à SAINT REVEREND		29 062,00 €	Parcelle B 2353 de 00ha13a21ca
Terrains de 392 m ² achetés à la commune de Saint Gilles Croix de Vie – La Bégaudière Rue des couvreurs à SAINT GILLES CROIX DE VIE	7 840,00 €		Parcelle AV 215 de 00ha01a87ca Parcelle AW 401 de 00ha02a05ca
TOTAL	7 840,00 €	182 996,60 €	

40 – Approbation du Budget supplémentaire 2020

**Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2020,
Vu le projet de budget supplémentaire 2020,
Vu l'affectation des résultats 2019,
Vu l'avis du Bureau du 23 juin 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire 2020 pour le budget principal, ainsi qu'il suit :

- Section de Fonctionnement : 785 002,00 €
- Section d'Investissement : 4 708 178,86 €

Article 2 : d'approuver le budget supplémentaire 2020 des budgets annexes, ainsi qu'il suit :

Budget annexe	Investissement	Fonctionnement
Zones d'Activités Economiques	1 482 201,09 €	467 000,00 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	130 962,64 €	112 360,30 €
Pépinière d'entreprises	19 201,99 €	58 849,87 €
Assainissement	1 981 018,82 €	4 033 930,00 €
Assainissement Régie	5 789 886,78 €	4 047 178,00 €
SPANC		44 447,88 €
REOMI	3 100 317,00 €	264 140,00 €
PORTS	733 013,42 €	7 200,00 €
TOTAL	13 236 601,74 €	9 035 106,05 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

41 – Autorisations de Programme / Crédits de Paiement : réajustement des crédits de paiement 2020

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le BP 2020,

Vu la délibération n° 2019-9-05 du 12 décembre 2019 relative aux autorisations de programmes,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de fixer le montant des crédits de paiement 2020 et suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 14 et 15 sur le Budget Principal
- pour l'AP n°1 sur le Budget annexe Assainissement Régie

Article 2 : d'autoriser l'inscription des crédits au budget supplémentaire 2020 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2020.

42 – Dégrèvement exceptionnel de CFE, au titre de 2020, au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts,
Vu le projet de loi de finances rectificative pour 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et des prélèvements prévus à l'article 1641 du code général des impôts aux établissements qui satisfont aux conditions de la loi de finances rectificative 2020 ;

Article 2 : de préciser que le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

43 – Attribution d'une subvention à la Protection Civile de la Vendée

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau du 23 juillet 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une participation financière de 9 957,80 € à la Protection Civile au titre de son intervention durant la crise sanitaire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

44 – Prime exceptionnelle aux agents ayant été mobilisés durant la crise de COVID-19

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juin 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'une prime exceptionnelle aux agents ayant assuré la continuité des services communautaires en présentiel durant la crise sanitaire, dans les conditions prévues au rapport ;

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants,

45 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le BP 2020, Chapitre 12,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 juillet 2020,

Vu le rapport,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire du 5 mars 2020,

Considérant la nécessité de créer ces emplois permanents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer les emplois permanents suivants :

FILIERES	EMPLOIS CREES	NOMBRE
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet TNC	1
Emploi Fonctionnel Administratif	Directeur Général Adjoint	4
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	1
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1
ANIMATION	Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	1
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	1
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	4
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	3
SPORTIVE	Conseiller des APS	1

Article 2 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

Grade	Après Conseil du 05/03/2020	Variation	Après Conseil du 30/07/2020	Postes pourvus au 01/08/2020	Par des titulaires		Par des contractuels	
					TC	TNC	TC	TNC
Emploi de cabinet		1	1	1				1
Emploi Fonctionnel Directeur Général des Services	1		1	1	1			
Emploi Fonctionnel Directeur Général Adjoint - Administratif		4	4					
Attaché hors classe	1		1	1	1			
Directeur	1		1	1	1			
Attaché principal	2		2	2	2			
Attaché	8		8	7	6		1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	1	7	6	6			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5		5	5	5			
Rédacteur	4		4	4	2		2	
Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	15	1	16	14	14			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	12		12	9	9			
Adjoint administratif	18		18	14	13	1		
Ingénieur hors classe	1		1	1				1
Ingénieur en chef	1		1	1	1			
Ingénieur	1		1	1	1			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6		6	6	6			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3		3	3	3			
Technicien	7		7	5	3		2	
Agent de maîtrise principal	7		7	6	6			
Agent de maîtrise	12	4	16	11	11			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	14	3	17	13	13			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	20		20	18	18			
Adjoint technique	34		34	25	18	4	2	1
Médecin Hors Classe	1		1	1				1
Puéricultrice Hors Classe	1		1	1	1			
Infirmière en soins généraux hors classe	1		1	1	1			
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	12		12	11	11			
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	5		5	5	5			
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	5		5	5	4	1		
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1		1	1	1			
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	4		4	4	4			
Agent social	2		2	1	1			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	2	1	1			
Animateur	2		2	2	2			
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1		1	1	1			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	1	1	0				
Adjoint d'animation	5		5	5		5		
Conseiller APS	1	1	2	1	1			
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	1		1	1	1			

Educateur APS	2		2	2	2			
Opérateur APS	11		11	8	5		3	
TOTAL	235	17	252	206	181	11	10	5

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces avancements ou nominations ;

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

46 - Création d'un service commun de collaborateurs de cabinet

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5271-4-2,
Considérant la nécessité de créer un service commun de collaborateurs de cabinet avec la Ville de Saint Gilles Croix de Vie,
Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer un service commun de collaborateurs de cabinet entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et la Ville de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : de choisir à titre dérogatoire de confier la gestion de ce service commun à la Ville de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 3 : d'approuver la convention de mutualisation à conclure avec la Ville de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en rapport avec ce dossier.

MARCHES PUBLICS

47 – Attribution du marché de réalisation d'une structure d'escalade pour la salle de sport du lycée

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 3°, R.2123-1 2° et R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020 2 03 du 5 mars 2020 approuvant le lancement d'une consultation de réalisation d'une structure artificielle d'escalade estimée à 85 000 € HT,
Vu le procès-verbal du Bureau Communautaire du 9 novembre 2017 approuvant le principe de réalisation des équipements annexes du lycée,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2019 08 02 en date du 10 octobre 2019 portant approbation des études d'avant-projet définitif de la salle de sport du lycée et mise en œuvre de la conception des équipements sportifs extérieurs,
Vu les crédits inscrits au BP 2020, à l'opération 405 équipements annexes du lycée,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le marché de réalisation d'une structure d'escalade au candidat ENTRE-PRISE pour un montant de 90 000 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

48 – Attribution d'un marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune de Notre Dame de Riez

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, et R. 2123-4 et suivants,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 mai 2020 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site de la Communauté de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget annexe assainissement 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres ;

Article 2 : d'attribuer le marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune de Notre Dame de Riez au groupement d'entreprises SOCOVA TP / CTCV TP pour un montant de 340 863 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions liées à son exécution.

49 – Attribution d'un accord cadre à bons de commande de travaux d'entretien et de confortement des voiries communautaires, des voies intérieures des zones d'activités économiques et des pistes cyclables du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, L. 2125-1 1°, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 et suivants,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26 mai 2020 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site de la Communauté de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de travaux d'entretien et de confortement des voiries communautaires, zones d'activités économiques et pistes cyclables du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'une durée de 1 an reconductible trois fois par période d'un an, ayant pour seuil minimum annuel 200 000 € HT et pour seuil maximum annuel 800 000 € HT au groupement d'entreprises BODIN / GTP ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire désigné et prendre toutes décisions liées à son exécution.

50 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux de voirie incluant l'aménagement d'une piste cyclable rue de la pierre levée à Brétignolles sur Mer

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L 2422-12,

Vu le règlement d'intervention des pistes cyclables approuvé par décision de Bureau du 21 mars 2019,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique des travaux de voirie et de création d'une piste cyclable rue de la Pierre Levée à Brétignolles sur Mer, confiant à la commune de Brétignolles sur Mer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux présentés au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents relatifs s'y rapportant.

TOURISME

51 – Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie – comptes administratifs 2019

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment l'article L. 133-8,

Vu la délibération du 21 octobre 2009 de la Communauté de Communes COTE DE LUMIERE approuvant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Industriel et Commercial,

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie communiquant les comptes administratifs 2019 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 4 mars 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juin 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget annexe « Sites Touristiques » de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

52 – Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie – budget primitif 2020

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment l'article L. 133-8,

Vu le Budget Primitif 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie communiquant les budgets primitifs 2020 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 4 mars 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juin 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver le budget primitif 2020 (budget principal et budget annexe) de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie.

Givrand, le 4 août 2020,

Le Président,
François BLANCHET



Affiché le : 05 AOÛT 2020

Publié le : 05 AOÛT 2020